

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 20 mai 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers présents : 34  
Nombre de conseillers votants : 35

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Saïd SAÏDANI, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Chantal SANCHO, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Michaël DAVID ayant donné pouvoir à M. Jean-François EGRON.

### Désignation des délégués à l'Office Culturel et d'Animation (OCAC)

Suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, il convient de désigner de nouveaux membres du Conseil qui seront chargés de représenter la ville au sein de l'Office culturel et d'Animation (OCAC).

Conformément aux statuts de l'association, l'OCAC est géré par un Conseil d'Administration composé de 19 à 23 membres dont 6 conseillers municipaux désignés parmi ses membres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**  
**28 voix pour**  
**0 abstention**  
**6 voix contre**  
**1 NPPPV**

**désigne pour siéger au sein de l'Office culturel et d'Animation (OCAC) :**

- **Laïla MERJOUÏ**
- **Fernanda ALVES**
- **Seye SENE**
- **Huguette LENOIR**
- **Patrice CLAVERIE**
- **Patrice BUQUET**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
**Jean-François EGRON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200529-2020-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2020

Affichage : 10/05/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.